



Contexte et enjeux

La Commune a un rôle important à jouer en appliquant systématiquement les bonnes pratiques dans son organisation et ses projets, pour réduire son empreinte écologique et sensibiliser par son exemplarité la population et les entreprises. Les actions qu'elle mène doivent être en accord avec ses convictions environnementales pour montrer la faisabilité des actions prônées et encourager la population à suivre ce mouvement.

Objectifs 2030

Impliquer l'ensemble du personnel administratif communal pour mener des réflexions écologiques dans toutes les actions menées. Par exemple, concernant les biens matériels, la règle des trois R doit systématiquement être appliquée : réduire, réutiliser et recycler.

Réduction des émissions de CO ₂ (t./an) par les acteurs de la commune			Adaptation face aux changements climatiques
Scope 1 : ~100	Scope 2 : Oui	Scope 3 : Oui	Non

Mesure(s)

T.2.a Sensibilisation du personnel

T.2.b Mise en place de mesures écologiques au sein de l'administration

Coûts estimatifs

Planification : - -

Réalisation : ~ CHF 25'000.- -